

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du vendredi 12 mars 2021

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni à l'espace culturel à Eloyes, le vendredi 12 mars 2021 à 18h30, sous la présidence de Madame LOUIS.

Présents : Danielle HANTZ, Brigitte CHARLES, Frédéric SIMON, Joceline PORTE, Philippe CLOCHE (à partir du point n°10 – compétence mobilité), Jean-Benoît TISSERAND, Anne-Marie DULUCQ, Roger BOURCELOT, Anne GIRARDIN, Graziella GERARD, Thomas VINCENT, Jean-Pierre CALMELS, Isabelle REMOLATO, Valéry AUDINOT, Anne PARMENTIER, Michel DEMANGE, Danièle FAIVRE, Jean-Charles TISSERAND, Carole ARNOULD, Catherine LOUIS, Jean MANSOURI, Marie France GASPARD, André JACQUEMIN, Jean-Pierre SCHMALTZ (à partir du point n°09 – pacte de gouvernance), Arnaud JEANNOT, Guy MANSUY, Martine RENAULD, Patrick VINCENT, Jean-Paul MICLO

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s):

M. Ludovic DAVAL qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS

M. Philippe CLOCHE qui donne pouvoir à M. Jean Benoit TISSERAND jusqu'au point 09

M. Jean-Pierre SCHMALTZ jusqu'au point 08.

Absente :

Mme Catherine GREGOIRE

Le compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Mme LOUIS présente les délégations auxquelles elle a eu recours :

ANAH (Habiter Mieux) : 13 dossiers

Réhabilitation du bâtiment de l'école de musique de Remiremont

N° LOT	INTITULE LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
01	DEMOLITION – VRD – GROS OEUVRE	SAS PORTA ET FILS	60 807,00 €
02	METALLERIE - SERRURERIE	METALLERIE LABREUCHE	17 440,00 €
03	PLATRERIE	GONSOLIN	19 984,70 €
04	MENUISERIE INTERIEURE	VIROT SAS	35 664,50 €

05	REVETEMENT DE SOL	ROBEY & FILS	25 850,40 €
06	PEINTURE	LES PEINTURES REUNIES	21 296,25 €
07	ELECTRCITE	MEURANT SAS	35 424,24 €
08	CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE	SARL CUNIN	33 715,62 €
TOTAL			250 182,71 €

Mme LOUIS propose ensuite d'ajouter un dernier point à l'ordre du jour qui concerne une demande de subvention pour la rénovation énergétique de la médiathèque de Dommartin les Remiremont, modification de l'ordre du jour qui est approuvée à l'unanimité.

Modification des représentants - SICOVAD

Suite à la démission de Mme Anne HAXAIRE, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, désigne Monsieur Guy MANSUY comme représentant suppléant au SICOVAD (syndicat intercommunal pour la gestion des déchets).

Commission d'appel d'offres – modification des représentants

Suite à la démission de M SUARDI, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, élit les nouveaux membres de la Commission d'appel d'offres (scrutin de liste).

Titulaires	Nom prénom	Commune
	Michel DEMANGE	SAINT ETIENNE LES REMIREMONT
	Jean Benoit TISSERAND	REMIREMONT
	André JACQUEMIN	ELOYES
	Arnaud JEANNOT	SAINT AME
	Anne GIRARDIN	VAL D'AJOL

Suppléants	Nom prénom	
	BOURCELOT Roger	REMIREMONT
	MANSOURI Jean	DOMMARTIN LES REMIREMONT
	REMOLATO Isabelle	SAINT NABORD
	RENAULD Martine	PLOMBIERES LES BAINS
	Jean-Paul MICLO	VECoux

Conseil d'admission de la crèche – modification des représentants

Suite à la démission de Monsieur SUARDI, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, désigne Monsieur Guy MANSUY au conseil d'admission de la crèche pour la Commune de Plombières les Bains.

Office de Tourisme – désignation de nouveaux représentants

Suite à la démission de Mme HAXAIRE et de M. SUARDI, M. Guy MANSUY est élu titulaire et Martine RENAULD suppléante pour l'Office de Tourisme communautaire.

Titulaires			Suppléants		
Elus CCPVM					
FISCHER Danièle	Adjointe Remiremont	Remiremont	CHOFFEL Marwan	Conseiller municipal Remiremont	Remiremont
MANSUY Guy	Adjoint Plombières-les-Bains	Plombières	RENAULD Martine		Plombières
DEMANGE Michel	Maire St Etienne lès Remiremont	St Etienne	Jean-Charles TISSERAND	Adjoint St Etienne lès Remiremont	St Etienne
CALMELS Jean Pierre	Maire St Nabord	St Nabord	Isabelle REMOLATO	Adjoint St Nabord	St Nabord
JEANNOT Arnaud	Maire St Amé	St Amé	Catherine GREGOIRE	Adjointe St Amé	St Amé
LOUIS Catherine	Maire Dommartin lès Remiremont	Dommartin	MANSOURI Jean	Adjoint Dommartin	Dommartin
MICLO Jean Paul	Maire Vecoux	Vecoux	Fabrice LECOMTE	Adjoint Vecoux	Vecoux
VINCENT Patrick	Maire Girmont Val d'Ajol	Girmont	Agnès DAVAL	Adjointe Girmont Val d'Ajol	Girmont
GERARD Graziella	Adjointe le Val-d'Ajol	Le Val d'Ajol	Anne GIRARDIN	Maire Le Val-d'Ajol	Le Val d'Ajol
GASPARD Marie France	Adjointe Eloyes	Eloyes	Jean-Pierre SCHMALTZ	Adjointe Eloyes	Eloyes
Représentants Hébergeurs et restaurateurs					
Catherine GEHIN	Chambre d'hôte L'Envol	Dommartin	Sylvie LAUVERGEON remplace Marie-Anne Pierrat suite fermeture Le Saint Ro	Meublé Plombières	Plombières
Patricia PROHON	Meublé "Le Bon Appart"	Plombières	Francis PERRIN	Meublé "Gîte La Molle Pierre"	Le Val d'Ajol
Sylvie KIEFFER	Chambre d'hôte Le Grand Bienfaisy	Remiremont	Christine VUILLEMARD	Gîte des Cuchérons	Vecoux
Ludovic DAVAL	Le Résidence	Le Val d'Ajol	Marie-Anne PIERRAT	Restaurant Le St Ro	St Etienne
Chantal DE STEPHANE	Auberge St Vallier	Girmont	Charlotte DRAPP	Hôtel Best Western	Remiremont
Représentants Associations et prestataires de tourisme					
Olivier ROBERT	Jardins en Terrasses	Plombières	Patrick POTIER	Casino Plombières	Plombières
Robert JACQUOT	Club Vosgien	Remiremont	Francis GAVOILLE	Association Rock Live	Le Val d'Ajol
Yves CHRETIEN	Carnaval Vénitien	Remiremont	Blandine VANCON	Tourisme VANCON	Le Val d'Ajol
Pascal MASSELOT	Association Jeanne d'Arc	Remiremont	Elisabeth MILLOTTE	Compagnie Thermale	Plombières

Comité de programmation leader – désignation d'un nouveau représentant

Suite à la démission de Mme HAXAIRE de son poste de conseillère communautaire, Mme RENAULD est désignée représentante titulaire au comité de programmation leader.

Conseil d'administration du lycée Malraux – désignation de nouveaux représentants

Suite à la démission de Mme HAXAIRE de son poste de conseillère communautaire, M. JEANNOT est désigné nouveau représentant titulaire et M. CALMELS, suppléant au conseil

d'administration du lycée Malraux.

SMIC - confirmation d'un représentant

Le conseil communautaire, entendu à l'unanimité, confirme Mme HAXAIRE, conseillère municipale de Plombières les Bains comme représentant titulaire au SMIC (syndicat d'informatisation).

Désignation d'un délégué au sein de la commission consultative pour la transition énergétique du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Le Conseil communautaire, entendu à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Paul MICLO pour représenter la Communauté de Communes au sein de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

Pacte de gouvernance

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le pacte de gouvernance élaboré au titre de la Loi engagement et proximité.

Compétence mobilité

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur TISSERAND, et compte tenu des éléments suivants :

- Dans le cadre de la démarche PCAET engagée par la collectivité, il ne serait pas cohérent de ne plus pouvoir intervenir en termes de mobilité d'autant que cette thématique a été relevée dans les enjeux.
- Cette thématique devient transversale à beaucoup de dossiers comme Centre Bourg, Petites Villes de Demain ou les équilibres territoriaux.
- La CCPVM limiterait ses marges de manœuvre d'intervention en ne prenant pas cette compétence.
- Un des grands enjeux des prochaines années est la mobilité active (liaisons cyclables, sécurité des cyclistes et des piétons, voies vertes...).
- La CCPVM dispose d'atouts non négligeables avec la présence de gares de centralité sur le territoire pouvant servir de liens.
- Il existe déjà un schéma cyclable élaboré à l'échelle du PETR.
- Il convient de garder la main à l'échelon local sur cette compétence et ne pas la laisser partir à la grande Région.
- Prendre cette compétence, permet également à l'EPCI de maîtriser la politique des mobilités, et permettre le développement de l'attractivité du territoire et du tourisme. Cela est cohérent avec la marque Vosges Secrètes.
- Préciser que la CCPVM ne souhaite pas rétrocéder les transports scolaires qui resteront du ressort de la Région Grand Est.

Décide de la prise de la compétence mobilité.

Compétences facultatives – modifications

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, décide de la modification de certaines compétences facultatives exercées par l'EPCI, suite aux travaux des commissions et aux nouveaux projets à intervenir.

Tout d'abord, il convient de compléter l'intitulé d'une partie de la compétence facultative mise en cohérence des projets touristiques de la CCPVM, tout en préservant l'aspect environnemental :

Gestion, protection et valorisation du site archéologique **et touristique** du Saint Mont.

Concernant la création, aménagement et gestion d'aires pour camping-cars et/ou de terrains de camping, contribuant à l'amélioration de l'accueil touristique de la CCPVM, de préciser les aires concernées et qui sont : **Saint-Nabord, aire de la Croix Saint Jacques, Remiremont, aire située à proximité du Plan d'eau et aire de Dommartin les Remiremont située vers la Mairie.**

Il est précisé que l'aire de Saint Nabord ne sera intégrée à la CCPVM que lorsque sa mise en gratuité sera réalisée par la Commune.

Puis Mme la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est engagée depuis 2019 dans une réflexion de définition d'une politique culturelle structurante pour le territoire. Elle indique que la CCPVM a l'opportunité de signer un contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC) avec les services de l'Etat – DRAC, Education Nationale, et Département qui consiste en un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émancipation artistique et culturelle, de coordonner le développement d'actions artistiques, culturelles, éducatives et scolaires.

Pour cela, la compétence facultative construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs pour les domaines suivants peut est complétée de la sorte : école de musique intercommunale, la gestion du réseau de lecture publique, la gestion du fonctionnement et l'investissement des piscines intercommunales sises 25 rue des œuvres au Val d'Ajol et allée Eugène Delacroix à Plombières les Bains, **favoriser l'émergence et coordonner le développement d'animations culturelles, sportives, éducatives et scolaires d'intérêts communautaires, dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC) ».**

Enfin, Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire du projet de création d'un circuit sportif VTT (stade VTT) porté par l'association Remiremont VTT, et qu'il convient pour cela d'ajuster le texte de la compétence facultative en ce sens :

La création, l'aménagement et la gestion des circuits de randonnée touristiques **et sportifs** portés par une association dûment habilitée sur la base d'une convention avec la

Communauté de Communes (pédestres, ski de fond, VTT, et équestres) ainsi que les routes touristiques balisées en tant que telles.

Définition d'intérêt communautaire - modifications

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que différents chemins et voiries ont été classés d'intérêt communautaire et notamment les accès aux déchetteries, et aux aires de grands passages.

Puis elle propose de classer également le chemin, unique accès au site du Saint Mont dont la gestion, protection et valorisation ont été définies comme une compétence facultative de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, décide d'intégrer dans la compétence optionnelle création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

L'accès au site du Saint Mont : depuis l'intersection de la route de Saint Romary (chemin du Trianon) /accès au Restaurant, face à l'étang, face à la chapelle : 900ml jusqu'à la limite St Etienne/Saint Amé puis 800 ml sur la commune de Saint Amé.

Aires de camping-car – principe de la gratuité

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que par délibérations des 25 février 2014 et 13 avril 2015, il avait fixé les tarifs pour les aires de camping-car. Puis elle informe que des mises aux normes des terminaux de cartes bleues doivent être opérées avec des coûts exorbitants. Par conséquent, après avis favorable du Bureau réuni le 19 janvier 2021, elle propose de rendre l'accès gratuit aux usagers (électricité, eau, vidange et stationnement), à compter de la mise aux normes des équipements. Le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 1 abstention, autorise ce principe.

Rapport d'orientations budgétaires

Les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient, dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

C'est la raison pour laquelle Madame la Présidente soumet au vote du Conseil Communautaire le document d'orientations budgétaires présenté par Monsieur DEMANGE, Vice-Président délégué aux finances.

Le Conseil Communautaire entendu à l'unanimité, adopte le document.

Avenant contractualisation département - 2021

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 26 juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de contractualisation à passer avec le Département des Vosges pour la période 2018-2020, et que celle-ci a été prolongée d'une année en raison de la crise sanitaire qui nous touche. Elle précise que le contrat prévoit une mise à jour annuelle par avenant afin de compléter les actions retenues sur le territoire pour l'année en cours. Il actualise des projets déjà identifiés par la Communauté de Communes ou nouveaux qui s'inscrivent dans la stratégie partagée du territoire et qui sont le cas échéant susceptibles de mobiliser des aides départementales dans le cadre de sa politique contractuelle. Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

SATEMA – adhésion au service

Le conseil communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur MICLO décide d'adhérer au SATEMA, et autorise Madame la Présidente à signer la convention s'y rapportant avec le Conseil départemental et à inscrire les sommes correspondantes aux budgets pour les 3 années à venir. Il s'agit d'une assistance technique dans le domaine de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Adhésion aux groupements de commandes de l'AMV 88

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide d'adhérer aux groupements de commandes de l'association des Maires des Vosges.

Module Xcelia – archivage électronique

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, et après exposé de Madame GIRARDIN, adhère au nouveau service d'archivage électronique Xcelia proposé par la société SPL-Xdemat.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Le Conseil communautaire, entendu à l'unanimité, et après exposé de Mme GIRARDIN, approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat.

Adhésion association ADEMAT-H

Madame la Présidente rappelle le rôle de l'association pour la défense, le maintien et l'amélioration de la maternité et de l'hôpital de Remiremont.

Cette association a pour but de maintenir par tous moyens et en lien avec la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité (Coord.Nat CDHMP) l'intégralité du Centre Hospitalier Général de Remiremont et son activité de Médecine,

Chirurgie, Obstétrique (MCO) 1) de lutter contre le démantèlement du Centre Hospitalier Général de Remiremont, unique structure répondant aux besoins vitaux de ses usagers avec service d'urgence et d'anesthésie 24h/00 sur 24, 7 jours/7, de lutter contre le déclassement de sa maternité dont le maintien intégral conditionne la survie de la maison de naissance et celle du service de néonatalogie, d'éviter une fusion avec un autre établissement et sa transformation à terme en EHPAD, sans Permanence De Soins (P.D.S.). 2) D'ester en justice et se porter partie civile contre les décideurs (administratifs et médicaux) en cas de dépôt de plainte d'un malade ou de sa famille, en cas d'atteinte au droit à la santé imputable à une réorganisation de l'offre de soins. 3) De permettre à chaque usager l'accès aux soins dans ce territoire particulier, interrégional, situé en zone de « montagne » à dominante rurale, néanmoins axé sur le tourisme en toutes saisons. 4) D'exiger, en matière de santé, le principe d'égalité des territoires et l'application de la « loi montagne ».

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes d'adhérer à cette association,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur TISSERAND, décide d'adhérer à l'ADEMAT-H et de s'acquitter annuellement de l'adhésion sollicitée (20 euros en 2021).

Règlement de fonctionnement micro crèche et projet social

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, et après exposé de Monsieur JACQUEMIN, approuve le règlement de fonctionnement de la micro crèche qui vient d'ouvrir à Eloyes ainsi que le projet social de l'établissement.

Convention navette des crêtes – avenant financier 2021

Madame la Présidente, s'exprime comme suit :

La navette des crêtes, mise en place par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, constitue un produit touristique d'ensemble combinant le transport en commun et la découverte des patrimoines des Vosges. Elle vise à développer une offre alternative de découverte du massif des Vosges, en particulier la grande crête des Vosges, pour le grand public mais également pour la clientèle touristique locale ou de séjour.

A cet effet, une convention de partenariat pour la période 2019-2021 a été signée par les différents partenaires que sont :

Les Communautés d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et d'Epinal

Les Communautés de communes des Hautes Vosges, du Val d'Argent, de la vallée de Kaysersberg, de la vallée de Munster, de la région de Guebwiller, de Thann – Cernay, de la vallée de Saint-Amarin, de la porte des Vosges méridionales,

Mulhouse Alsace Agglomération

Colmar Agglomération

Le Département du Haut-Rhin

La Région Grand Est

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

L'Etat

Pour 2021, la participation financière a été fixée à 5000 euros.

Etant précisé que les participations finales seront calculées après déduction partielle des recettes commerciales.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Mme GIRARDIN, approuve l'avenant financier 2021 et autorise Mme la Présidente à la signer.

VTT section sportive Malraux

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 09 juillet 2019, il a approuvé le financement pour trois années scolaires de la section VTT du lycée Malraux. Puis il informe que Monsieur le Proviseur propose de renouveler ce partenariat afin de maintenir la section sur le lycée pour une durée de 3 ans également (cycle seconde – première- terminale). L'association Remiremont VTT dispensera les séances thématiques auprès des élèves avec 3 encadrants qualifiés. Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, décide de verser à l'association Remiremont VTT une subvention de 8055 euros par an pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024. La subvention sera versée sur présentation des justificatifs d'heures réalisées par les entraîneurs.

Charte documentaire – réseau de lecture publique

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la médiathèque intercommunale doit se doter d'une charte documentaire destinée à fixer la politique documentaire générale du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes. C'est un texte de référence pour la constitution et le développement des collections des médiathèques. Elle permet ainsi la prise de connaissance des objectifs généraux et documentaires du service de lecture publique. Elle évolue dans le temps avec la diversification des publics et les nouveaux supports d'information.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, approuve la charte documentaire du réseau de lecture publique.

Offre de service pour l'accès pour tous – association Valentin HAUY – réseau de lecture publique

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que l'association Valentin HAUY propose un partenariat avec la médiathèque intercommunale afin de faciliter l'accès à la culture au public empêché de lire (déficience visuelle, handicap moteur, intellectuel, troubles cognitifs et notamment troubles DYS). Un catalogue de documents adapté au format DAISY (format de lecture adapté) pourrait être mis à disposition via des liens de téléchargements (CD, clé USB....). Ce catalogue est proposé à titre gracieux.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, autorise Madame la Présidente à signer la convention à intervenir avec l'association.

Demande de subvention centre national du livre – développement de la lecture auprès des publics empêchés de lire

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire qu'un fonds de documents sera acquis en 2021 au bénéfice des personnes empêchées de lire (déficience visuelle, handicap moteur, intellectuel, troubles cognitifs et notamment troubles DYS), ainsi qu'un appareil pour faciliter la lecture des documents et une tablette tactile. Elle indique qu'une subvention peut être sollicitée pour cela auprès du Centre National du Livre. Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, sollicite une subvention auprès du CNL pour la réalisation de ce projet.

Demande de Subvention - projet de l'Ecole de PRIMAIRE - SAINT-AME, Sentier sonore du Petit Prince porté par l'Ecole de Musique

Mme la Présidente informe le Conseil Communautaire que le projet pédagogique du sentier sonore du Petit Prince s'inscrit dans la continuité du projet d'opéra auquel plus de 300 élèves du territoire et l'école de musique intercommunale ont participé entre 2019 et 2021. En raison de la crise sanitaire, aucune présentation de la pièce n'a pu être organisée, aussi la Commission Culture a décidé de valoriser les créations sonores des enfants des écoles, grâce à un dispositif d'écoute installé le long du sentier adapté situé à St Amé.

A l'initiative de l'école primaire de St Amé, près de 80 élèves du CP au CE2 ont souhaité contribuer à l'aménagement grâce à la fabrication et à l'installation d'instruments de musique pour l'inauguration du Sentier prévue le vendredi 11 juin 2021 après-midi.

Il convient pour financer ce projet complémentaire de solliciter une subvention de 1 350 € dans le cadre des aides au soutien de l'éducation artistique de la DRAC Grand Est.

La Communauté de Communes s'engage à inscrire les crédits au budget 2021, en recette et en dépense, sans qu'il n'y ait d'incidence budgétaire pour la collectivité.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la demande de subvention pour le projet de sentier sonore du Petit Prince, après exposé de Monsieur JEANNOT.

Pass Culture

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture, porté par la SAS Pass Culture, créée à cet effet. Il se présente sous la forme d'une application mobile géolocalisée, qui répond aux pratiques sociales et de consommation des nouvelles générations. Il fait le pari de construire un accès privilégié à ces nouveaux publics, pour leur proposer les parcours culturels les plus variés. Doté d'un crédit pour les jeunes âgés de 18 ans, le pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques.

Celui-ci peut permettre aux détenteurs du pass Culture d'accéder aux propositions artistiques et culturelles gérées par la Communauté de Communes. Les dépenses culturelles des jeunes inscrits au pass Culture seront ainsi remboursées à la Communauté de Communes (médiathèque et école de musique).

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JEANNOT, décide d'adhérer à ce dispositif au bénéfice des jeunes du territoire, et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y relatif.

Demande d'autorisation de signature d'une convention avec l'association d'insertion AGACI

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales a à sa charge :

- l'entretien des sentiers VTT, le gros entretien sur sentiers pédestres, et l'entretien de sites touristiques d'intérêt communautaires, comme par exemple l'étang du Villerain. Pour ces sites, des travaux de bucheronnage, d'entretien du mobilier, et de fauche sont effectués.
- l'entretien de secteurs envahis par la Renouée du Japon en bord de cours d'eau, avec l'arrachage manuel et l'évacuation des rémanents.
- divers chantiers intervenant dans l'année (dans les bâtiments ou sur les terrains de la CCPVM).

Les travaux qu'il convient de réaliser se situent hors du champ concurrentiel. Les chantiers sont commandés par les services de la Communauté de Communes en lien avec les élus responsables et une facturation mensuelle détaillant les heures réalisées permet un décompte des heures. Il est précisé que les heures non effectuées ne sont pas tarifées.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur MICLO, autorise Mme la Présidente à signer la convention à intervenir avec l'association GACI à hauteur de 1000 heures maximum pour l'année 2021 au taux horaire de 17 euros.

Tableau des effectifs – création de postes et mise à jour du tableau

Considérant la demande de mutation d'un agent de la médiathèque vers une autre collectivité, et considérant les entretiens de recrutement à venir, il convient d'ouvrir un poste de bibliothécaire accessible à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des assistants de conservation,

Considérant la demande d'un agent intercommunal, actuellement à temps non complet dans la collectivité, d'intégrer la filière culturelle à temps complet, et considérant la fin de la mise à disposition d'un agent au service médiathèque, il convient d'ouvrir un poste de chargé d'accueil en médiathèque à temps complet,

Considérant les adaptations réglementaires de certains grades de la filière sanitaire et sociale,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des effectifs.

Création de deux emplois non permanents à pourvoir dans le cadre des contrats de projet

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et les villes de Remiremont, Le Val d'Ajol et Plombières les Bains s'engagent dans une opération de redynamisation des centres-bourgs, via le dispositif " Petites Villes de Demain ".

Ce projet vise à améliorer l'attractivité des 3 centres-bourgs du territoire. Pour ce faire, il sera nécessaire d'appréhender les enjeux de l'habitat et du logement, des commerces, de la mobilité et globalement de l'attractivité locale. L'action essaiera également sur l'ensemble des 10 communes du territoire.

Le Conseil Communautaire, après exposé de Mme GIRARDIN, entendu à l'unanimité décide de créer deux contrats de projet (l'un dédié plus particulièrement à Remiremont et l'autre au Val d'Ajol pour réaliser les missions suivantes :

Élaborer la stratégie de la collectivité déclinée dans l'ORT (Opération de revitalisation de territoire), animation et coordination de l'ensemble de l'opération à intervenir, s'assurer l'adhésion et l'animation du dispositif " Petites Villes de Demain ", coordonner le projet de territoire, définir la programmation et la coordination des actions et les opérations de revitalisation, mobiliser des financements nécessaires.

Il est précisé que ces postes seront co financés par l'Etat, le Département, les deux communes de Remiremont et du Val d'Ajol et la CCPVM.

Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre des contrats de projet – Mise en œuvre des actions du PCAET

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales est engagée dans la mise en place d'un PCAET (plan climat air énergie territorial) et va entamer sa phase de mise en œuvre des actions.

Ce projet vise à fixer un cadre d'engagement du territoire qui constitue la véritable déclinaison directe et opérationnelle de l'Accord de Paris et vise à :

réduire les consommations énergétiques,

réduire les émissions de gaz à effet de serre,

préserver voire améliorer la qualité de l'air,

préparer le territoire au changement climatique et selon son degré de vulnérabilité,

développer les énergies renouvelables.

Il décline des objectifs à l'échelle du patrimoine et des services de la collectivité, à l'échelle des compétences et des politiques publiques de la collectivité et à l'échelle du territoire et de ses acteurs, et ce dans tous les secteurs d'activités (Bâtiment résidentiel et tertiaire, transports, agriculture, sols et forêts, industries et autres activités économiques, production et distribution d'énergie, développement des énergies renouvelables, déchets)

Considérant les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet :

- Constituer des réseaux d'acteurs et les animer
- Organiser, participer et animer ou co-animer les réunions de concertation, d'informations et d'animation du territoire ;
- Organiser et co-animer avec le bureau d'études les réunions de concertation sur la stratégie territoriale et la définition du plan d'actions ;
- Organiser la validation officielle du PCAET (en interne et auprès des partenaires) ;
- Suivi administratif et financier du PCAET.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, autorise la création à compter du 01 mai 2021 d'un emploi non permanent au grade de rédacteur territorial sur le contrat de projet, afin de mener à bien la seconde phase du PCAET.

Création d'un emploi non permanent - accroissement temporaire d'activité - Animateur du Relais d'Assistant Maternel

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide

De recruter un agent contractuel pour le poste d'Animateur du Relais d'assistant Maternel dans le grade d'Adjoint Administratif, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois, renouvelable dans la limite de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25h00/semaine.

Mise à jour du règlement de formation

Vu la délibération du 18 décembre 2018 portant adoption du Règlement de formation pour les agents de la communauté de communes,

Madame la Présidente explique que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de la hiérarchie et de l'administration, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de maintenir à jour dans un document cadre qu'est le règlement de formation, les réponses légales déclinées au sein de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Elle expose que le règlement de formation permet d'encadrer le plan de formation voté conformément aux lois et décrets en vigueur afin de permettre aux agents d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

La formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve ce règlement, qui entrera en vigueur à compter du 01/04/2021.

Plan de formation

Madame La Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit les besoins de formation individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation est constitué pour répondre aux axes stratégiques suivants :

- Répondre aux obligations réglementaires et statutaires
- Renforcer la prévention et la sécurité des agents
- Développer et conforter les compétences bureautiques et informatiques
- Développer et actualiser les compétences des métiers techniques
- Faciliter le déroulement des carrières.

Le présent plan de formation se compose des besoins de formation individuels et collectifs des agents. Il est institué à compter du 01/04/2021.

Ces propositions d'actions pourront faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de l'organisation et aux sollicitations des personnels.

Par conséquent, le plan de formation pourra être révisé chaque année, si nécessaire. Cette révision sera soumise à l'avis du CT.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique.

Avenant n°1 : Protocole territorial d'aide à la rénovation énergétique des logements privés

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2018 définissant d'intérêt communautaire les opérations programmées de rénovation de l'habitat,

L'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat proposent, dans le cadre du programme « Habiter Mieux » d'établir un avenant au Protocole dans le but de prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2023, dont les objectifs seraient les suivants :

Programme Habiter Mieux		Nombre de dossiers			Aide Anah	Aide CCPVM	Total CCPVM		
		2021	2022	2023			2021	2022	2023
Habiter Mieux Sérénité Energie seule (gain ≥ 35%)	Ménages modestes	17	17	17	30 % à 50 % dans la limite de 30 000 € HT de travaux + primes Habiter Mieux en fonction du gain énergétique	600 €	10 200 €	10 200 €	10 200 €
	Ménages très modestes	45	45	45		800 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
Couplé Autonomie – Energie (gain ≥ 35%)	Ménages modestes	2	2	2		700 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
	Ménages très modestes	9	9	9		1 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
		73	73	73			56 600 €	56 600 €	56 600 €
TOTAL		219					169 800 €		

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur TISSERAND, approuve cet avenant et autorise Madame la Présidente à le signer.

Avenant micro crèche – lot VRD

Madame la Présidente rappelle que par délibération du 09 juillet 2019, le conseil communautaire a approuvé 14 lots pour le marché de travaux de la micro crèche à Eloyes.

Puis, par délibération du 04 février 2020, la collectivité a autorisé la passation de trois avenants sur les lots 3 –charpente bardage, 4 couverture zinc, et 8 électricité. Par délibération du 28 juillet 2020, elle a autorisé la passation de deux avenants sur les lots 4 couverture, zinc et 8 électricité. Par délibération du 29 septembre 2020, elle a autorisé la passation de cinq avenants sur les lots 1 vrd, 3 charpente bardage, 7 plâtrerie, 13 peinture, 14 espace verts. Et enfin par délibération du 23 novembre 2020, elle a autorisé la passation de trois avenants sur les lots 6 menuiseries intérieures, 11 carrelage faïences, 12 revêtement de sols souples.

Elle propose ensuite au Conseil Communautaire d'approuver un avenant complémentaire : Avenant n°2 au lot n°1 – vrd avec l'entreprise PEDUZZI pour la suppression de certaines prestations du marché de base et l'ajout d'aménagements extérieurs pour un montant de – 1 500,00 € HT, passant le marché de 131 426,25 € HT à 129 926,25 € HT.

Le conseil communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur VINCENT Patrick, approuve l'avenant sur le lot VRD.

Rénovation énergétique de la médiathèque de Dommartin-les-Remiremont

Le conseil communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de rénovation énergétique de la médiathèque de Dommartin les Remiremont et sollicite toutes demandes de subventions.

Levée de séance à 20h30

La Présidente

Catherine LOUIS